

Incendies en France, le Groupe BPCE déploie un dispositif d'urgence pour accompagner les clients sinistrés des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne

27.7.2026 - Christophe Gilbert | Groupe BPCE

Face à des incendies de forêt d'une ampleur exceptionnelle, qui touchent plusieurs territoires en France, le Groupe BPCE annonce la mise en place d'un dispositif d'urgence pour les clients des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, particuliers, professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs et entreprises. Ce dispositif vise à répondre aux premiers besoins des clients touchés : hébergement, mobilité, déclaration de sinistre, trésorerie et reprise d'activité.

Les conseillers Banque Populaire et Caisse d'Epargne, avec BPCE Assurances, sont mobilisés dans les territoires pour apporter aux clients sinistrés un accompagnement personnalisé avec des réponses rapides et de proximité. Les mesures annoncées couvrent à la fois l'assistance immédiate, la simplification des démarches d'assurance et des solutions de financement adaptées aux situations d'urgence.

Des démarches d'assurance simplifiées pour les clients assurés auprès de BPCE Assurances

- Déclenchement du plan Eole, le dispositif de BPCE Assurances d'accompagnement des événements de grande ampleur ;
- Suspension des délais de déclaration de sinistre jusqu'au 31 août 2026 ;
- Mise en place par BPCE Assurances d'un numéro vert gratuit dédié pour répondre aux demandes des clients.

Une assistance immédiate pour faire face aux premières urgences

- Prise en charge d'un hébergement d'urgence lorsque celui-ci n'est pas prévu par la commune, y compris en l'absence de dommages matériels au bien assuré, pour la durée d'évacuation de la résidence principale ou secondaire ;
- Prise en charge des effets de première nécessité dans la limite de 150 € par assuré ;
- Souplesse dans les justificatifs demandés aux clients, avec la possibilité de recourir à des témoignages, photos ou autres éléments en l'absence de facture lorsque le logement est endommagé ;

- Forfait de 150 euros pour indemniser la perte du contenu du réfrigérateur ou du congélateur, en cas de coupure d'électricité ;
- Renouvellement gratuit des moyens de paiement, cartes et chéquiers, avec un dispositif de réception facilité en agence bancaire ;
- Mise en œuvre d'une assistance psychologique pour les assurés ne bénéficiant pas déjà de cette garantie.

Des solutions de financement pour aider les particuliers, professionnels et entreprises à redémarrer

- Un crédit à la consommation¹ à taux zéro pour les particuliers, sous forme de « prêt express », jusqu'à 10 000 € maximum sur une durée de 3 à 5 ans, sans frais de dossier avec une période de différé de paiement entre 6 et 24 mois ;
- Un crédit professionnel¹ et entreprises¹ « urgence reprise » sous forme de « prêt express », jusqu'à 15 000 € maximum à un taux de 0 % sur une durée de 3 à 5 ans ;
- Un crédit-bail¹ « urgence reprise » jusqu'à 15 000 € maximum, bénéficiant d'un loyer privilégié strictement adossé aux coûts de refinancement, sans marge pour le crédit-bailleur et sans frais de dossier, sur une durée maximale de 5 ans ;
- Un report des mensualités¹ sur les prêts liés aux maisons endommagées, selon les garanties d'assurance habitation concernées.

Pour Nicolas Namias, président du directoire de BPCE : « Face à ces incendies d'une ampleur exceptionnelle, notre priorité est d'apporter aux clients touchés une aide immédiate, concrète et de proximité. Les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne et BPCE Assurances sont pleinement mobilisés dans les territoires pour accompagner les particuliers, les professionnels et les entreprises, dans les premières urgences comme dans la reprise de leur activité. Je tiens également à remercier très vivement toutes les équipes du groupe engagées sur le terrain. Dans ces territoires où nous sommes fortement implantés, nombre de nos collaborateurs sont eux-mêmes directement concernés par les situations vécues localement ; leur engagement en est d'autant plus remarquable. »

¹ Dispositif disponible dans certaines Banques Populaires et Caisses d'Epargne régionales des territoires touchés par les incendies. Les clients sont invités à se rapprocher de leur conseiller bancaire .

<https://newsroom.groupebpce.fr/actualites/incendies-en-france-le-groupe-bpce-deploie-un-dispositif-d-urgence-pour-accompagner-les-clients-sinistres-des-banques-populaires-et-des-caisses-d-epargne-25d7f-7b707.html>